

Bilan 2017-2018

**du Plan d'action favorisant l'intégration
des personnes handicapées 2017-2019 ***

** Mise à jour annuelle*

Septembre 2018

Le présent document a été préparé par le ministère de la Justice.

Coordination et rédaction

Direction des ressources humaines et Direction du soutien à la gouvernance et à la performance

Coordination de la production et édition

Direction des communications

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Ce document peut être consulté sur le site Web du ministère à l'adresse suivante : www.justice.gouv.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES	4
INTRODUCTION	5
1. BILAN 2017-2018 DU PLAN D’ACTION FAVORISANT L’INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2017-2019	6
1.1. ACTIONS LIÉES À L’ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET DES DOCUMENTS.....	6
1.2. ACTIONS LIÉES À L’ACCESSIBILITÉ DES PROGRAMMES ET DES SERVICES.....	13
1.3. ACTIONS LIÉES À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.....	20
1.4. ACTIONS LIÉES AU SUIVI DU PLAN D’ACTION.....	22
1.5. AUTRES RÉALISATIONS QUI N’ÉTAIENT PAS PRÉVUES AU PLAN D’ACTION 2017-2019.....	24
2. MISE À JOUR ANNUELLE DU PLAN D’ACTION FAVORISANT L’INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2017-2019	25
ANNEXE : SUIVI DES ENGAGEMENTS DU PLAN 2015-2019 DES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX (PEG) VISANT À FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE : POUR UN VÉRITABLE EXERCICE DU DROIT À L’ÉGALITÉ	31

LISTE DES SIGLES ET DES ACRONYMES

BAVAC	Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels
BIA	Bureau des infractions et amendes
BFAJ	Bureau du Fonds Accès Justice
CALACS	Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
CAVAC	Centre d'aide aux victimes d'actes criminels
CCC	Centre de communication avec la clientèle
CRIPHASE	Centre de ressources et d'intervention pour hommes victimes d'abus sexuels à l'enfance ou à l'adolescence
CSPQ	Centre des services partagés du Québec
DAVMA	Direction de l'aide aux victimes et des mesures d'accessibilité
DPCP	Directeur des poursuites criminelles et pénales
DRH	Direction des ressources humaines
FJSM	Forum Justice et Santé mentale
ICPG	Infrastructure à clés publiques gouvernementales
IMPAC	Intervention multisectorielle programmes d'accompagnement à la cour municipale
IUSMQ	Institut universitaire en santé mentale de Québec
MJQ	Ministère de la Justice
MO	Ministères et organismes
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MSP	Ministère de la sécurité publique
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
PAJ-SM	Programme d'accompagnement justice et santé mentale
PDEIPH	Programme de développement et d'employabilité à l'intention des personnes handicapées
PEG	Plan des engagements gouvernementaux
RDPRM	Registre des droits personnels et réels mobiliers
SQI	Société québécoise des infrastructures
UIMA	Unité d'intervention mobile l'Anonyme

INTRODUCTION

En 2004, le Gouvernement du Québec adoptait la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (L.R.Q., chapitre E-20.1). Cette loi stipule entre autres que chaque ministère ou organisme public qui emploie au moins 50 personnes et les municipalités qui comptent au moins 15 000 habitants a l'obligation d'élaborer, d'adopter et de rendre public un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées. Plus précisément, la Loi établit que le plan d'action doit cerner les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et mettre en place les mesures nécessaires afin de les éliminer. Sur une base annuelle, chaque ministère ou organisme public visé par cette loi est tenu de présenter un bilan de la mise en œuvre de son plan d'action.

Conformément à cette loi, le ministère de la Justice (Ministère) a élaboré un plan d'action biennal (2017-2019) qui témoigne de sa volonté de poursuivre ses efforts pour favoriser l'intégration des personnes handicapées, tout en améliorant leur accès aux documents et aux services offerts par le Ministère et ses partenaires. Le premier volet du présent document dresse le bilan des réalisations du ministère de la Justice à l'égard de ce plan d'action pour l'année allant du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018. Ce bilan rappelle les obstacles à l'intégration des personnes handicapées identifiés dans le cadre du plan d'action 2017-2019 et décrit les actions réalisées pendant la période afin de les enrayer. Il expose les résultats atteints et précise les suites à donner afin de favoriser l'atteinte des objectifs visés. Bien qu'elles n'aient pas été prévues au plan d'action 2017-2019, certaines mesures mises en place en 2017-2018 ont contribué à réduire des obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Une section regroupe ces réalisations. Le second volet du document présente la mise à jour annuelle du plan d'action, telle qu'exigée par la loi. Enfin, un tableau en annexe rend compte des engagements pris par le ministère de la Justice dans le cadre du *Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux* (PEG) visant à favoriser la mise en œuvre de la politique *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*.

1. BILAN 2017-2018 DU PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2017-2019

1.1. ACTIONS LIEES A L'ACCESSIBILITE DES LIEUX ET DES DOCUMENTS

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
<p>L'accessibilité des palais de justice et des points de service de justice est du ressort du Ministère, et ce, en collaboration avec d'autres partenaires, notamment la Société québécoise des infrastructures.</p> <p>La majorité de ces lieux sont actuellement accessibles aux personnes handicapées.</p>	<p>Dresser l'état de situation de l'accessibilité aux personnes handicapées de tous les palais de justice et points de service de justice aux personnes handicapées et proposer des améliorations pour ces lieux.</p>	<p>Réalisation de l'état de situation</p> <p>Détermination de mesures améliorant l'accessibilité des lieux</p>	<p>31 mars 2019</p> <p>31 mars 2019</p>	<p>Réalisation de l'état de situation.</p> <p>Avoir établi des mesures permettant l'amélioration de l'accessibilité des lieux.</p>	<p>() Réalisé (X) En cours de réalisation () En continu () Non débuté () Abandonné</p> <p>Des démarches sont en cours afin d'obtenir des données précises et complètes sur l'accessibilité de tous les palais de justice et points de service. Cet état de situation permettra par la suite d'identifier les mesures améliorant l'accessibilité.</p>	<p>Finalisation de l'état de situation</p> <p>Identification des mesures améliorant l'accessibilité des lieux</p>
	<p>Recenser les demandes et les plaintes formulées concernant l'accessibilité des palais de justice et des points de service.</p>	<p>Recensement des demandes ou des plaintes formulées portant sur l'accessibilité des palais de justice et des points de service de justice.</p>	<p>En continu</p>	<p>Nombre de demandes reçues et traitées.</p>	<p>() Réalisé () En cours de réalisation (X) En continu () Non débuté () Abandonné</p> <p>Quatre demandes concernant</p>	<p>Poursuite de l'installation de l'ouvre-porte automatique (<i>automne 2018</i>)</p> <p>Maintien des pratiques actuelles (<i>en continu</i>)</p>

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
					<p>l'accessibilité ont été reçues et traitées aux palais de justice suivants :</p> <p>1. <u>Drummondville</u> : <i>Objet</i> : hauteur du comptoir de consultation du greffe <i>Mesure</i> : installation d'une table de consultation où le personnel assiste les personnes à cette table lorsque requis.</p> <p>2. <u>Granby</u> : <i>Objet</i> : difficulté à ouvrir la porte d'entrée <i>Mesure</i> : installation d'un ouvre-porte automatique.</p> <p>3. <u>Sorel</u> : <i>Objet</i> : difficulté à ouvrir la porte d'entrée <i>Mesure</i> : ouvre-porte automatique en cours d'installation</p> <p>4. <u>Montréal</u> : <i>Objet</i> : défaillance</p>	

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
					mécanique du bouton pour l'ouverture automatique de l'une des deux portes d'entrée. <i>Mesure</i> : réparation du bouton défectueux	
Certains locaux utilisés par la cour itinérante peuvent ne pas être accessibles aux personnes handicapées.	Le Ministère a la volonté de faire en sorte que les locaux utilisés par la cour itinérante soient accessibles aux personnes handicapées. Cet aspect sera donc pris en compte lors de toutes les négociations avec les propriétaires pour la location des locaux.	Une clause abordant la question de l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite sera intégrée dans les ententes à venir avec les communautés nordiques.	En continu	Nombre de nouvelles ententes incluant cette clause.	() Réalisé () En cours de réalisation (X) En continu () Non débuté () Abandonné Aucune nouvelle entente au 31 mars 2018.	Maintien des pratiques actuelles (<i>en continu</i>)
L'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale établit que tous les ministères et organismes (MO) tiennent compte, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de	Inclure une clause dans le document <i>Lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle</i> pour tenir compte, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de l'accessibilité de ces derniers aux personnes handicapées.	Une nouvelle clause sera incluse dans le document <i>Lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle</i> .	Lors de la mise à jour annuelle	Nouvelle clause incluse dans le document <i>Lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle</i> pour tenir compte, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de l'accessibilité de ces derniers aux personnes handicapées.	() Réalisé (X) En cours de réalisation () En continu () Non débuté () Abandonné La mise à jour des <i>Lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle</i> est en cours de révision. Elle sera approuvée en 2018-2019.	Approbation de la mise à jour des <i>Lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle</i> Diffusion sur l'intranet du MJQ pour toutes les personnes travaillant en acquisitions au MJQ

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
l'accessibilité de ces biens et services aux personnes handicapées.						
Les postes de travail peuvent ne pas être adaptés aux employés handicapés.	Adaptation de postes de travail selon les besoins des employés handicapés du MJQ.	Tous les employés handicapés ont un poste de travail adapté à leurs besoins.	En continu	Nombre de demandes transmises à la coordonnatrice ou au coordonnateur en santé et sécurité au travail du MJQ. Nombre de postes de travail adaptés.	() Réalisé () En cours de réalisation (X) En continu () Non débuté () Abandonné Aucune demande n'a été formulée en 2017-2018 afin d'adapter un poste de travail pour un employé handicapé.	Maintien des pratiques actuelles (<i>en continu</i>)
Les documents destinés au public ne sont pas toujours accessibles aux personnes handicapées.	Faire un suivi auprès du Bureau des plaintes et du Centre de communications avec la clientèle (CCC) concernant les plaintes de personnes handicapées liées à l'accessibilité des documents et des services offerts à la population.	Le comité connaît le nombre de plaintes reçues et traitées ainsi que les mesures d'accommodement prises.	31 mars de chaque année	Nombre de plaintes et de mesures d'accommodement.	() Réalisé () En cours de réalisation (X) En continu () Non débuté () Abandonné Aucune plainte formelle n'a été formulée au Bureau des plaintes et au CCC quant à l'accessibilité aux documents.	Maintien des pratiques actuelles (<i>en continu</i>)

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
	Fournir une version adaptée d'un document lorsqu'une personne handicapée en fait la demande.	Production de documents adaptés selon les besoins exprimés par les personnes handicapées.	En continu	Nombre de documents adaptés produits.	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input checked="" type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné Aucune demande formulée pour obtenir une version adaptée d'un document.	Maintien des pratiques actuelles (<i>en continu</i>)
L'accessibilité du site Web du MJQ aux personnes handicapées est limitée.	Poursuivre les travaux d'amélioration, plus précisément pour la conformité des exigences contenues aux standards SGQRI-008-02 et SGQRI-008-03.	L'information diffusée dans le site Internet du Ministère est accessible aux personnes handicapées.	Juin 2018	Respect des normes d'accessibilité s'appliquant aux sites Web des ministères et organismes.	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input checked="" type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné Refonte terminée du site Web du MJQ. Il répond désormais aux standards (SGQRI 008-01) sur l'accessibilité d'un site Web. Aide téléphonique disponible pour assister les internautes dans leur navigation sur le site Web.	Maintien de l'aide téléphonique pour assister les internautes (<i>en continu</i>) Poursuite des travaux pour atteindre les exigences des standards SGQRI 008-02 pour l'accessibilité des documents téléchargeables (<i>en continu</i>) Respect des exigences de conformité aux standards 008-03 pour les nouvelles productions (<i>en continu</i>)

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
					Travaux en cours pour atteindre les exigences des standards (SGQRI 008-02) pour l'accessibilité des documents téléchargeables. Nouvelles productions conformes aux standards (008-03) pour l'accessibilité du multimédia sur le Web.	
Les adolescents ayant des déficiences intellectuelles sont vulnérables aux abus et aux agressions sexuelles parce qu'ils sont peu informés à ce sujet.	En 2017-2018, la Direction de l'aide aux victimes et des mesures d'accessibilité (DAVMA) du MJQ a octroyé une subvention de 93 277 \$ au projet <i>FOCUS</i> de L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme (UIMA). Ce projet vise expressément les personnes ayant des déficiences intellectuelles. Il vise à créer des ateliers pour augmenter les connaissances des personnes ayant une déficience intellectuelle au sujet de la sexualité et des relations amoureuses, des relations saines et égalitaires et de la prévention des abus et des	Augmenter les connaissances des adolescents qui ont des déficiences intellectuelles et qui sont vulnérables aux abus et aux agressions sexuelles.	31 mars 2019	Nombre de personnes rencontrées; Nombre de rencontres. Évaluation des ateliers par les participants. Nombre de milieux où les ateliers seront donnés.	() Réalisé (X) En cours de réalisation () En continu () Non débuté () Abandonné Financement octroyé à l'UIMA. Contenu des ateliers en développement, tel que prévu dans l'entente avec l'UIMA.	Finalisation des ateliers Offre d'ateliers aux personnes ayant des déficiences intellectuelles

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
	<p>violences sexuelles. Les ateliers seront offerts à 300 jeunes de 12 ans et plus qui ont une déficience intellectuelle légère ou modérée. Ils seront tenus dans les organismes communautaires, les centres de réadaptation, les écoles secondaires et les écoles spécialisées des différents arrondissements de l'île de Montréal.</p>					

1.2. ACTIONS LIEES A L'ACCESSIBILITE DES PROGRAMMES ET DES SERVICES

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
Manque de sensibilisation du personnel aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	Sensibiliser et informer le personnel du MJQ à l'occasion de la <i>Semaine québécoise des personnes handicapées</i> , notamment au moyen de l'intranet ministériel.	Des capsules d'information sont publiées dans la section <i>Actualités</i> de l'intranet ministériel.	Juin 2017 Juin 2018	Présence de capsules d'information dans l'intranet ministériel.	() Réalisé () En cours de réalisation (X) En continu () Non débuté () Abandonné Publication de quatre capsules sur l'intranet du MJQ, dont trois capsules lors de la <i>Semaine québécoise des personnes handicapées</i>	Poursuite des pratiques actuelles (<i>en continu</i>)
Les personnes handicapées n'étaient pas systématiquement consultées pour l'élaboration du plan d'action du Ministère favorisant l'intégration des personnes handicapées.	Consulter les personnes handicapées pour la réalisation du plan d'action favorisant leur intégration.	Intégrer des personnes handicapées ou des personnes qui sont proches de personnes handicapées au sein du comité permanent chargé de l'élaboration du plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées et de son bilan.	31 mars 2019	Présence de personnes handicapées ou qui sont proches de personnes handicapées au sein du comité permanent chargé de l'élaboration du plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées et de son bilan.	() Réalisé () En cours de réalisation (X) En continu () Non débuté () Abandonné Publication d'une capsule sur l'intranet du MJQ afin de solliciter la participation d'employés au sein du comité permanent. Cette sollicitation a permis de recruter un	Publication d'une nouvelle capsule sur l'intranet invitant les membres du personnel à joindre le comité permanent Approche personnalisée auprès de certains employés handicapés ou particulièrement sensibles à leur intégration (<i>en continu</i>)

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
					nouveau membre	
Des victimes d'actes criminels ayant un handicap ont besoin de services adaptés dans les centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), mais peuvent éprouver des difficultés à avoir accès à ces services.	S'assurer de fournir des services adaptés aux personnes handicapées victimes d'actes criminels.	Les personnes handicapées ayant des besoins particuliers ont accès aux services offerts par les CAVAC.	En continu	Nombre d'utilisateurs ayant utilisé les services offerts par les CAVAC.	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input checked="" type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné En 2017-2018, 583 personnes ayant une déficience ont bénéficié des services des CAVAC (soit moins de 1% du total des bénéficiaires).	Maintien des pratiques actuelles (<i>en continu</i>)
Pour les usagers de l'IUSMQ ayant des problèmes de santé mentale, la comparution devant le tribunal constitue un facteur de stress, entre autres en ce qui a trait aux déplacements vers les palais de justice.	Mettre en œuvre le protocole d'entente intervenu entre la Cour supérieure, l'IUSMQ et le ministère de la Justice.	Les usagers de l'IUSMQ qui doivent comparaître devant le tribunal peuvent le faire sans se déplacer au palais de justice.	En continu	Nombre de dossiers entendus.	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input checked="" type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné 172 dossiers fixés au rôle via le protocole d'entente.	Maintien des pratiques actuelles (<i>en continu</i>)
Le nombre de dossiers impliquant des personnes atteintes d'un trouble	Collaborer à la mise sur pied des tables de concertation justice et santé mentale (ou l'équivalent) réunissant divers	Création de tables de concertation justice et santé mentale.	En continu	Nombre de tables de concertation justice et santé mentale créées	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu	Poursuite des discussions pour l'ensemble des régions ciblées (<i>en continu</i>)

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
grave de santé mentale, d'une déficience intellectuelle ou d'un trouble du spectre de l'autisme et qui font face à des poursuites pour des délits mineurs a considérablement augmenté au cours des dernières années, haussant, du même coup, les préoccupations relatives aux traitements accordés à ces personnes dans le système de justice.	intervenants (santé, justice, police municipale, Sûreté du Québec, probation, magistrature, milieu communautaire) et y participer pour favoriser l'implantation, à la Cour du Québec et aux cours municipales, des programmes analogues à ceux de la cour municipale de Montréal (PAJ-SM) et de Québec (IMPAC). Ces programmes offrent aux personnes qui ont notamment un grave trouble de santé mentale un suivi étroit et un accompagnement judiciaire adaptés à leur situation. À l'heure actuelle, des tables de concertation justice et santé mentale sont en place dans les régions suivantes : Trois-Rivières, Saint-Jérôme, Laval, Abitibi-Témiscamingue, Joliette, Longueuil, Saguenay et Sherbrooke. Le projet Trajectoire de justice et santé mentale est en cours au palais de justice de Montréal. D'ici 2018-2019, la mise sur pied de tables est prévue à Gatineau, à Québec, dans Chaudière-Appalaches, dans le Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et sur la Côte-Nord.			dans les régions où elles sont inexistantes.	() Non débuté () Abandonné Aucune nouvelle table de concertation créée pendant la période. Poursuite des discussions pour les régions ciblées pour la mise en place de tables de concertation.	
		Participation aux tables de concertation justice et santé mentale implantées.	En continu	Nombre de tables de concertation justice et santé mentale déjà implantées auxquelles le MJQ a participé.	() Réalisé () En cours de réalisation (X) En continu () Non débuté () Abandonné Participation du MJQ à 12 Tables de concertation justice et santé mentale	Maintien des pratiques actuelles (<i>en continu</i>)
		Élaboration de programmes offrant aux personnes qui ont, par exemple, un problème de santé mentale un suivi étroit et un accompagnement judiciaires adaptés à leur situation.			Nombre de nouveaux programmes offrant un suivi étroit et un accompagnement judiciaire adaptés à la situation des	() Réalisé (X) En cours de réalisation () En continu () Non débuté () Abandonné

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
				personnes aux prises avec un problème de santé mentale.	Aucun nouveau programme mis sur pied. Poursuite des travaux avec les acteurs des régions ciblées pour l'implantation d'une table de concertation qui conduira par la suite à l'élaboration de nouveaux programmes d'accompagnement	
Malgré la difficulté d'assurer la coordination des interventions portant sur l'ensemble des problématiques de la justice et de la santé mentale au Québec, les efforts se poursuivent pour tenir ces réunions de façon plus fréquente. Ainsi, la 8 ^e réunion du Forum Justice et Santé mentale s'est tenue le 23 novembre 2017.	En mars 2012, le Forum Justice et Santé mentale (FJSM) a été mis en place afin de coordonner les interventions portant sur l'ensemble des problématiques de justice et de santé mentale. Créé par le MJQ en mars 2012, ce forum regroupe notamment des représentants du MSP, du MSSS, du DPCP et de l'OPHQ.	Collaboration et concertation entre les ministères concernés (MSP, MSSS et DPCP), proposition d'interventions et élaboration d'une stratégie nationale de concertation en justice et santé mentale.	À confirmer	Lancement de la <i>Stratégie nationale de concertation en justice et santé mentale</i> .	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné Approbation de la version finale de la <i>Stratégie nationale de concertation en justice et santé mentale</i> par les autorités gouvernementales. Reposant sur la concertation des acteurs œuvrant auprès des	Rendre publique la <i>Stratégie nationale de concertation en justice et santé mentale</i>

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
					personnes présentant une incapacité significative aux plans cognitif et mental, cette stratégie prévoit la mise en place d'un traitement judiciaire adapté à ces personnes par les différents partenaires du système de justice.	
Des hommes qui ont été victimes d'abus sexuel dans leur enfance éprouvent des difficultés d'insertion socioprofessionnelle et économique, notamment en raison de problèmes de santé mentale.	En 2017-2018, la Direction de l'aide aux victimes et des mesures d'accessibilité (DAVMA) du MJQ a octroyé une subvention de 39 000 \$ au projet du <i>Centre de ressources et d'intervention pour hommes abusés sexuellement dans leur enfance (CRIPHASE), Parcours scolaire et insertion socioprofessionnelle d'hommes victimes d'abus sexuels à l'enfance ou à l'adolescence</i> . Ce projet de recherche vise à établir un portrait des difficultés rencontrées, à faire ressortir les stratégies que les hommes mettent en place pour surmonter leurs difficultés et à déterminer les facteurs de difficulté dans les parcours scolaires et ceux	Ce projet de recherche contribuera à reconnaître les besoins particuliers sur le plan de l'insertion socioprofessionnelle des hommes abusés sexuellement dans leur enfance, et à sensibiliser les professionnels de la santé, du secteur communautaire, du réseau de la santé et du milieu universitaire ainsi que les instances gouvernementales.	31 décembre 2019	Recensement des difficultés vécues Recensement des besoins Présentation des résultats.	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné Financement octroyé au CRIPHASE. Protocole de recherche élaboré. Identification des difficultés vécues et des besoins particuliers des hommes abusés sexuellement dans leur enfance en	Poursuite des travaux.

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
	d'insertion professionnelle.				cours.	
Le nombre de professionnels travaillant en santé mentale est insuffisant pour l'implantation du programme d'accompagnement santé mentale-justice dans le district de Chicoutimi.	En 2017-2018, la Direction de l'aide aux victimes et des mesures d'accessibilité (DAVMA) du MJQ de la Justice a octroyé une subvention de 25 000 \$ au projet <i>Implantation du programme d'accompagnement santé mentale-justice</i> de l'Association canadienne pour la santé mentale, section Saguenay. Ce projet vise l'implantation du programme dans le district de Chicoutimi et l'embauche d'un second professionnel. Pour l'instant, un seul professionnel travaille en santé mentale, ce qui est insuffisant pour l'implantation d'un tel programme.	Embauche d'un second professionnel travaillant en santé mentale pour l'implantation du programme d'accompagnement santé mentale-justice dans le district de Chicoutimi.	31 mars 2019	Élaboration d'une grille de compilation de statistiques pour évaluer l'implantation et les résultats du projet.	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné Élaboration de la grille de compilation de statistiques afin d'évaluer l'implantation et les résultats du projet (ex : nombre de références au programme, nombre d'admissions, type de problématique de santé mentale, etc.) Embauche d'un second professionnel travaillant en santé mentale pour l'implantation du programme d'accompagnement santé mentale-justice dans le district de	Poursuite des travaux.

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
					Chicoutimi.	

1.3. ACTIONS LIEES A LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
<p>Le <i>Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées</i> (PDEIPH) demeure peu connu de certains gestionnaires.</p>	<p>Poursuivre les activités de promotion du PDEIPH par des communications orales et écrites destinées aux gestionnaires, pour leur en faire connaître les objectifs, les avantages et le soutien offert et pour qu'ils y adhèrent.</p>	<p>Le programme est mieux connu des gestionnaires grâce aux actions de promotion variées. Les gestionnaires ont entendu parler des objectifs, des modalités d'admissibilité, des avantages et du soutien offert.</p>	<p>En continu</p>	<p>Nombre d'actions de promotion du programme réalisées.</p>	<p>() Réalisé () En cours de réalisation (X) En continu () Non débuté () Abandonné</p> <p>Présentation du PDEIPH à 24 nouveaux gestionnaires lors de la rencontre d'accueil.</p> <p>Transmission d'un communiqué à tous les gestionnaires du MJQ les informant du lancement de la période de présentation de projets d'emploi au PDEIPH pour la cohorte 2018-2019.</p> <p>Trois projets ont été présentés au CSPQ pour la cohorte 2017-2018. Aucun projet n'a été retenu pour financement.</p> <p>Réalisation d'un projet d'une durée</p>	<p>Poursuite des pratiques actuelles (<i>en continu</i>)</p>

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
					d'un an ayant débuté en mai 2017 (cohorte 2016-2017)	

1.4. ACTIONS LIEES AU SUIVI DU PLAN D'ACTION

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
Le Ministère a l'obligation de rendre public son plan d'action.	Rendre public le <i>Plan d'action 2017-2019 favorisant l'intégration des personnes handicapées</i> du Ministère.	Le <i>Plan d'action 2017-2019 favorisant l'intégration des personnes handicapées</i> est publié dans le site Web du Ministère.	Été 2018	Présence du plan d'action dans le site Web du Ministère.	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input checked="" type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné Le plan d'action sera déposé et publié sur le site Web du MJQ en 2018-2019.	Déposer le plan d'action 2017-2019 et le publier sur le site Web du MJQ.
Un suivi doit être fait pour s'assurer de la mise en place des mesures retenues.	Deux fois par année, réunir le comité permanent responsable de l'élaboration et du suivi du plan d'action pour faire le suivi de celui-ci.	Les membres du comité permanent tiennent deux rencontres par année.	Mars 2017 Mars 2018	Nombre de rencontres annuelles du comité permanent.	<input type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input checked="" type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné Deux rencontres du comité afin d'élaborer le plan d'action, coordonner les activités entourant la <i>Semaine québécoise des personnes handicapées</i> et dresser le bilan annuel. Suivis des mesures prévues au plan	Poursuite des pratiques actuelles (<i>en continu</i>)

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI	ÉTAT D'AVANCEMENT	SUITES À DONNER
					d'action effectués sur une base individuelle tout au long de l'année	

1.5. AUTRES REALISATIONS QUI N'ETAIENT PAS PREVUES AU PLAN D'ACTION 2017-2019

Au cours de l'année 2017-2018, des mesures additionnelles ont été mises en place par le ministère de la Justice et ses partenaires. Bien qu'elles n'aient pas été prévues au *Plan d'action 2017-2019 favorisant l'intégration des personnes handicapées*, ces réalisations ont contribué à faciliter l'intégration des personnes handicapées et/ou à enrayer certains obstacles à leur intégration. Les trois réalisations suivantes se démarquent particulièrement.

1) Des rénovations qui offrent des opportunités d'amélioration

Soucieux de saisir toutes les opportunités permettant de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, le Ministère a maintenu des contacts réguliers avec les responsables des rénovations majeures qui sont en cours à l'extérieur et à l'intérieur de l'édifice Louis-Philippe-Pigeon (siège social du MJQ). Ces échanges contribuent notamment à sensibiliser les responsables des rénovations quant à l'accessibilité des lieux tout au long des travaux (ex : installation d'une rampe temporaire). Les responsables des travaux confirment que tous les aménagements respecteront les règles du code du bâtiment en accessibilité universelle (ex : largeur des passages, salle de bain adaptée). Le comité entend maintenir des échanges constants pour garder cette préoccupation active quant à l'accessibilité pour les personnes handicapées.

2) Des réalisations qui rayonnent

En 2016-2017, la Direction de l'aide aux victimes et des mesures d'accessibilité (DAVMA) a octroyé un financement de 55 637 \$ au CALACS de la Rive-Sud afin de concevoir un guide destiné aux victimes d'agressions sexuelles ayant une déficience intellectuelle. Une formation Web accompagne également ce guide afin de faciliter son utilisation. Le guide a été lancé le 30 novembre 2017. Depuis le lancement, plus de 4 000 exemplaires ont été distribués dans tous les CALACS ainsi qu'aux intervenants qui travaillent auprès des personnes présentant une déficience intellectuelle.

3) Des projets pilotes qui se multiplient

Tout comme pour les usagers de l'Institut universitaire en santé mentale de Québec, ceux de la Cité de la santé de Laval ayant des problématiques de santé mentale peuvent désormais comparaître devant le tribunal par visioconférence. En évitant que ces usagers se rendent au palais de justice, ce projet-pilote mis en œuvre depuis le 30 octobre 2017 contribue à diminuer leur stress. Les premières rencontres pour évaluer ce projet devraient se dérouler au cours de l'automne 2018.

2. MISE À JOUR ANNUELLE DU PLAN D'ACTION FAVORISANT L'INTÉGRATION DES PERSONNES HANDICAPÉES 2017-2019

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI
<p>L'accessibilité des palais de justice et des points de service de justice est du ressort du Ministère, et ce, en collaboration avec d'autres partenaires, notamment la SQI.</p> <p>La majorité de ces lieux sont actuellement accessibles aux personnes handicapées.</p>	<p>Dresser l'état de situation de l'accessibilité, aux personnes handicapées, de tous les palais de justice et points de service de justice et proposer des améliorations pour ces lieux.</p> <p>Recenser les demandes et les plaintes formulées concernant l'accessibilité des palais de justice et des points de service de justice.</p>	<p>Réalisation de l'état de situation</p> <p>Détermination de mesures améliorant l'accessibilité des lieux</p> <p>Recensement des demandes et des plaintes portant sur l'accessibilité des palais de justice et des points de service de justice.</p>	<p>31 mars 2019</p> <p>31 mars 2019</p> <p>En continu</p>	<p>Réalisation de l'état de situation.</p> <p>Avoir établi des mesures permettant l'amélioration de l'accessibilité des lieux.</p> <p>Nombre de demandes reçues et traitées.</p>
<p>Certains locaux utilisés par la cour itinérante peuvent ne pas être accessibles aux personnes handicapées.</p>	<p>Le Ministère a la volonté de faire en sorte que les locaux utilisés par la cour itinérante soient accessibles aux personnes handicapées. Cet aspect sera donc pris en compte lors de toutes les négociations avec les propriétaires pour la location des locaux.</p>	<p>Une clause abordant la question de l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite sera intégrée dans les ententes à venir avec les communautés nordiques.</p>	<p>En continu</p>	<p>Nombre de nouvelles ententes incluant cette clause.</p>
<p>L'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale établit que tous les ministères et organismes tiennent compte, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de l'accessibilité de ces derniers aux personnes handicapées.</p>	<p>Inclure une clause dans le document <i>Lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle</i> pour tenir compte, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de l'accessibilité de ces derniers aux personnes handicapées.</p>	<p>Une nouvelle clause sera incluse dans le document <i>Lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle</i>.</p>	<p>Lors de la mise à jour annuelle</p>	<p>Nouvelle clause incluse dans le document <i>Lignes internes de conduite en matière de gestion contractuelle</i> pour tenir compte, lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de l'accessibilité de ces derniers aux personnes</p>

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI
Les postes de travail peuvent ne pas être adaptés aux employés handicapés.	Adaptation de postes de travail selon les besoins des employés handicapés du MJQ.	Tous les employés handicapés ont un poste de travail adapté à leurs besoins.	En continu	handicapées. Nombre de demandes transmises à la coordonnatrice ou au coordonnateur en santé et sécurité au travail du MJQ. Nombre de postes de travail adaptés.
Les documents destinés au public ne sont pas toujours accessibles aux personnes handicapées.	Faire un suivi auprès du Bureau des plaintes et du Centre de communications avec la clientèle concernant les plaintes de personnes handicapées liées à l'accessibilité des documents et des services offerts à la population. Fournir une version adaptée d'un document lorsqu'une personne handicapée en fait la demande.	Le comité connaît le nombre de plaintes reçues et traitées ainsi que les mesures d'accommodement prises. Production de documents adaptés selon les besoins exprimés par les personnes handicapées.	31 mars de chaque année	Nombre de plaintes et de mesures d'accommodement. Nombre de documents adaptés produits.
L'accessibilité du site Web du MJQ aux personnes handicapées est limitée.	Poursuivre les travaux d'amélioration, plus précisément pour la conformité des exigences contenues aux standards SGQRI-008-02 et SGQRI-008-03.	L'information diffusée dans le site Web du Ministère est accessible aux personnes handicapées.	Été 2018	Respect des normes d'accessibilité s'appliquant aux sites Web des ministères et des organismes.
Les adolescents ayant des déficiences intellectuelles sont vulnérables aux abus et aux	En 2017-2018, la DAVMA du MJQ a octroyé une subvention de 93 277 \$ au projet <i>FOCUS</i>	Augmenter les connaissances des adolescents qui ont des déficiences	31 mars 2019	Nombre de personnes rencontrées.

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI
agressions sexuelles parce qu'ils sont peu informés à ce sujet.	de L'Unité d'intervention mobile L'Anonyme. Ce projet vise expressément les personnes ayant des déficiences intellectuelles. Il vise à créer des ateliers pour augmenter les connaissances des personnes ayant une déficience intellectuelle au sujet de la sexualité et des relations amoureuses, des relations saines et égalitaires et de la prévention des abus et des violences sexuelles. Les ateliers seront offerts à 300 jeunes de 12 ans et plus qui ont une déficience intellectuelle légère ou modérée. Ils seront tenus dans les organismes communautaires, les centres de réadaptation, les écoles secondaires et les écoles spécialisées des différents arrondissements de l'île de Montréal.	intellectuelles et qui sont vulnérables aux abus et aux agressions sexuelles.		Nombre de rencontres. Évaluation des ateliers par les participants. Nombre de milieux où les ateliers seront donnés.
Manque de sensibilisation du personnel aux obstacles rencontrés par les personnes handicapées.	Sensibiliser et informer le personnel du MJQ à l'occasion de la SQPH, notamment au moyen de l'intranet ministériel.	Des capsules d'information sont publiées dans la section <i>Actualités</i> de l'intranet ministériel.	En juin de chaque année	Présence de capsules d'information dans l'intranet ministériel.
Les personnes handicapées n'étaient pas systématiquement consultées pour l'élaboration du plan d'action du Ministère favorisant l'intégration des personnes handicapées.	Consulter les personnes handicapées pour la réalisation du plan d'action favorisant leur intégration.	Intégrer des personnes handicapées ou des personnes qui sont proches de personnes handicapées au sein du comité permanent chargé de l'élaboration du plan d'action favorisant l'intégration des personnes handicapées et de son bilan.	31 mars 2019	Présence de personnes handicapées ou de personnes qui sont proches de personnes handicapées au sein du comité permanent chargé de l'élaboration du plan d'action favorisant l'intégration des

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI
				personnes handicapées et de son bilan.
Des victimes d'actes criminels ayant un handicap ont besoin de services adaptés dans les CAVAC, mais peuvent éprouver des difficultés à avoir accès à ces services.	S'assurer de fournir des services adaptés aux personnes handicapées qui sont victimes d'actes criminels.	Les personnes handicapées ayant des besoins particuliers ont accès aux services offerts par les CAVAC.	En continu	Nombre d'utilisateurs ayant utilisé les services offerts par les CAVAC.
Pour les usagers de l'IUSMQ ayant des problèmes de santé mentale, la comparution devant le tribunal constitue un facteur de stress, entre autres en ce qui a trait aux déplacements vers les palais de justice.	Mettre en œuvre le protocole d'entente intervenu entre la Cour supérieure, l'IUSMQ et le ministère de la Justice.	Les usagers de l'IUSMQ qui doivent comparaître devant le tribunal peuvent le faire sans se déplacer au palais de justice.	En continu	Nombre de dossiers entendus.
Le nombre de dossiers impliquant des personnes atteintes d'un grave trouble de santé mentale, d'une déficience intellectuelle ou d'un trouble du spectre de l'autisme pour des poursuites pour délits mineurs a considérablement augmenté au cours des dernières années, haussant, du même coup, les préoccupations relatives aux traitements accordés à ces personnes dans le système de justice.	Collaborer à la mise sur pied des tables de concertation justice et santé mentale (ou l'équivalent) réunissant divers intervenants (santé, justice, police municipale, Sûreté du Québec, probation, magistrature, milieu communautaire) et y participer pour favoriser l'implantation, à la Cour du Québec et aux cours municipales, des programmes analogues à ceux de la cour municipale de Montréal (PAJ-SM) et de Québec (IMPAC). Ces programmes offrent aux personnes qui ont notamment un grave trouble de santé mentale un suivi étroit et un accompagnement judiciaire adaptés à leur situation. À l'heure	Création de tables de concertation justice et santé mentale. Participation aux tables de concertation justice et santé mentale implantées. Élaboration de programmes offrant aux personnes qui ont, par exemple, un problème de santé mentale un suivi étroit et un accompagnement judiciaires adaptés à leur situation.	En continu	Nombre de tables de concertation justice et santé mentale créées dans les régions où elles sont inexistantes. Nombre de tables de concertation justice et santé mentale déjà implantées auxquelles le MJQ a participé. Nombre de nouveaux programmes offrant un

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI
	actuelle, des tables de concertation justice et santé mentale sont en place dans les régions suivantes : Trois-Rivières, Saint-Jérôme, Laval, Abitibi-Témiscamingue, Joliette, Longueuil, Saguenay et Sherbrooke. Le projet Trajectoire de justice et santé mentale est en cours au palais de justice de Montréal. D'ici 2018-2019, la mise sur pied de tables est prévue à Gatineau, à Québec, dans Chaudière-Appalaches, dans le Bas-Saint-Laurent, en Gaspésie et sur la Côte-Nord.			accompagnement judiciaire adapté à la situation des personnes qui ont, par exemple, un problème de santé mentale.
Malgré la difficulté d'assurer la coordination des interventions portant sur l'ensemble des problématiques de la justice et de la santé mentale au Québec, les efforts se poursuivent pour tenir ces réunions de façon plus fréquente. Ainsi, la 8 ^e réunion du Forum Justice et Santé mentale s'est tenue le 23 novembre 2017.	En mars 2012, le Forum Justice et Santé mentale (FJSM) a été mis en place pour coordonner les interventions portant sur l'ensemble des problématiques de justice et de santé mentale. Créé par le Ministère en mars 2012, ce forum regroupe notamment des représentants du MSP, du MSSS), du DPCP ainsi que de l'OPHQ.	Collaboration et concertation entre les ministères concernés (MSP, MSSS et DPCP), proposition d'interventions et élaboration d'une stratégie nationale de concertation en justice et santé mentale.	À confirmer	Inauguration de la Stratégie nationale de concertation en justice et santé mentale.
Des hommes qui ont été victimes d'abus sexuel dans leur enfance éprouvent des difficultés d'insertion socioprofessionnelle et économique, notamment en raison de problèmes de santé mentale.	En 2017-2018, la DAVMA du MJQ a octroyé une subvention de 39 000 \$ au projet du Centre de ressources et d'intervention pour hommes abusés sexuellement dans leur enfance (CRIPHASE), <i>Parcours scolaire et insertion socioprofessionnelle d'hommes victimes d'abus sexuels à l'enfance ou à l'adolescence</i> . Ce projet de recherche vise à établir un portrait des difficultés rencontrées, à	Ce projet de recherche contribuera à reconnaître les besoins particuliers sur le plan de l'insertion socioprofessionnelle des hommes abusés sexuellement dans leur enfance, et à sensibiliser les professionnels de la santé, du secteur communautaire, du réseau de la santé et du milieu universitaire ainsi que les instances gouvernementales.	31 décembre 2019	Recensement des difficultés vécues; Recensement des besoins; Présentation des résultats.

OBSTACLE	MESURE RETENUE	RÉSULTAT ATTENDU	ÉCHÉANCE	INDICATEUR DE SUIVI
	faire ressortir les stratégies que les hommes mettent en place pour surmonter leurs difficultés et à déterminer les facteurs de difficulté dans les parcours scolaires et ceux d'insertion professionnelle.			
Le nombre de professionnels travaillant en santé mentale est insuffisant pour l'implantation du programme d'accompagnement santé mentale-justice dans le district judiciaire de Chicoutimi.	En 2017-2018, la DAVMA du MJQ a octroyé une subvention de 25 000 \$ au projet <i>Implantation du programme d'accompagnement santé mentale-justice</i> de l'Association canadienne pour la santé mentale, section Saguenay. Ce projet vise l'implantation du Programme d'accompagnement santé mentale-justice dans le district de Chicoutimi et l'embauche d'un second professionnel. Pour l'instant, un seul professionnel travaille en santé mentale, ce qui est insuffisant pour l'implantation d'un tel programme.	Embauche d'un second professionnel travaillant en santé mentale pour l'implantation du programme d'accompagnement santé mentale-justice dans le district de Chicoutimi.	31 mars 2019	Élaboration d'une grille de compilation de statistiques pour évaluer l'implantation et les résultats du projet. (Plusieurs indicateurs sont pertinents pour le suivi du programme : nombre de références au programme, nombre d'admissions, source de référence, type de problématique de santé mentale, type de délit, présence de troubles concomitants.)
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES				
Le PDEIPH demeure peu connu de certains gestionnaires.	Poursuivre les activités de promotion du PDEIPH par des communications orales et écrites destinées aux gestionnaires, pour leur en faire connaître les objectifs, les avantages et le soutien offert et pour qu'ils y adhèrent.	Le programme est mieux connu des gestionnaires grâce aux actions de promotion variées. Les gestionnaires ont entendu parler des objectifs, des modalités d'admissibilité, des avantages et du soutien offert.	En continu	Nombre d'actions de promotion réalisées.

ANNEXE : SUIVI DES ENGAGEMENTS DU PLAN 2015-2019 DES ENGAGEMENTS GOUVERNEMENTAUX (PEG) VISANT À FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE À PART ENTIÈRE : POUR UN VÉRITABLE EXERCICE DU DROIT À L'ÉGALITÉ

ENGAGEMENT	RESPONSABLE	COLLABORATEURS	ÉCHÉANCE	ÉTAT DE RÉALISATION	PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'ANNÉE 2017-2018
<p>11. Élaborer et coordonner la mise en œuvre d'une stratégie gouvernementale visant l'adaptation du système de justice québécois et l'accompagnement des personnes présentant un grave trouble de santé mentale ou d'autres réalités particulières (déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme).</p> <p>Dans une perspective de continuum, les dimensions qui devront être abordées dans la stratégie sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'intervention policière; • le traitement judiciaire; • les services correctionnels et la réinsertion sociale; • la formation, le développement des connaissances et des meilleures pratiques. 	MJQ	DPCP, MSP, MSSS, OPHQ	2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	<p>Approbation de la version finale de la <i>Stratégie nationale de concertation en justice et santé mentale</i> par les autorités gouvernementales.</p> <p>Poursuite du cheminement du dossier afin de rendre la <i>Stratégie</i> publique en 2018-2019.</p>

ENGAGEMENT	RESPONSABLE	COLLABORATEURS	ÉCHÉANCE	ÉTAT DE RÉALISATION	PRINCIPALES RÉALISATIONS AU COURS DE L'ANNÉE 2017-2018
<p>Étape 1 Élaborer et adopter la stratégie gouvernementale.</p>			2014-2015	<input checked="" type="checkbox"/> Réalisé <input type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	Finalisation et adoption de la <i>Stratégie</i>
<p>Étape 2 Mettre en œuvre la stratégie gouvernementale.</p>			2015-2019	<input type="checkbox"/> Réalisé <input checked="" type="checkbox"/> En cours de réalisation <input type="checkbox"/> En continu <input type="checkbox"/> Non débuté <input type="checkbox"/> Abandonné	Bien que la <i>Stratégie</i> ne soit pas encore rendue publique, la mise en œuvre de plusieurs mesures qui y sont prévues est déjà en cours.